

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 11 (1938)

Heft: 4

Artikel: Notes descriptives sur l'aménagement de la vieille ville

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Service de l'urbanisme, M. P. Bodmer et M. Ad. Guyonnet, architecte. Ce plan, qui résulte de nombreuses études, doit être considéré comme une stricte réalisation du vœu que formulèrent les experts de 1929, lorsqu'ils déclarèrent que la mise en valeur des anciens murs devait, moyennant les compléments nécessaires, faire apparaître la haute ville sous la forme d'un ensemble reposant sur un socle formé de murs et de terrasses, soit figurant une sorte d'acropole.

La Commission d'urbanisme estime que ce vœu des experts de 1928 a été pleinement justifié à l'heure où les constructions qui masquaient les anciens murs entre la Pélisserie et le Perron disparurent. Aujourd'hui, elle constate qu'en fait, la création d'un remarquable ensemble de terrasses, se développant de la rue de la Fontaine à la maison de Saussure, est devenue la caractéristique essentielle du nouveau plan.....

La circulation dans la haute ville se rattache, plus spécialement, à l'étude qui devra être faite du quartier St-Germain. Sur ce point, la commission se rallie, en principe, à la thèse, assez stricte, qui a présidé à l'établissement du règlement de 1934 sur la haute ville. Elle admet, toutefois, que des modifications d'alignements peuvent être envisagées, de façon à faciliter la circulation, mais en raison seulement de la valeur historique et artistique des constructions. A la fois centre administratif et quartier d'habitation très recherché pour sa tranquillité, son caractère intime et sa situation dominante dans l'ensemble de l'agglomération, la haute ville n'a que faire de larges artères. Elle représente un patrimoine d'ordre moral très élevé. Mettre en valeur ses multiples aspects est un devoir. En changer la physionomie par des tracés nouveaux de rues pénétrantes, ou des élargissements inconsidérés, serait une faute fondamentale.....

Notes descriptives sur l'aménagement de la vieille ville

Lignes générales du projet.

Création d'un ensemble de terrasses prolongeant celles qui existent le long de la Rôtisserie et devant l'immeuble de la Société de lecture. D'où possibilité de circuler tout au long d'une promenade, soulignée par des plantations d'arbres, depuis le haut de la rue Verdaine jusqu'au haut de la Cité. Une pente de 10 %, côté rue de la Fontaine, accède à cette promenade, laquelle aboutit à une place verte créée devant la maison de Saussure, en vue de dégager celle-ci.

La mise en évidence des anciens murs et leur complément trouve une entière justification du fait de la présence, autour de la haute ville, de toutes les parties des anciennes fortifications subsistant encore et qu'aucun ne songerait à toucher (murs de la Treille, mur de la rue de la Croix-Rouge, terrasses Beauregard, Demi-Lune, murs des Casemates, etc.).

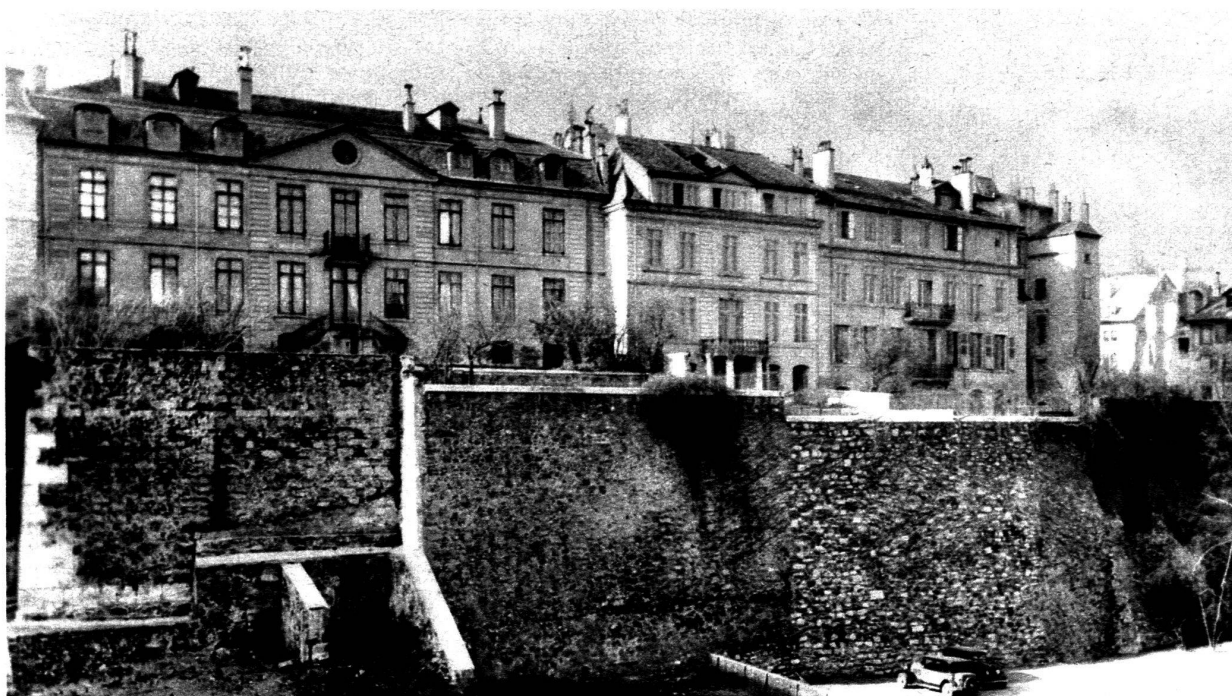
Aucun nouveau tracé de rues, sabrant la vieille ville et entraînant l'obligation de reconstruire des quartiers entiers en vieux-neuf.

Maintien de la silhouette de la vieille ville et adaptation au style et à l'ambiance pour les quelques éléments actuellement démolis, ou dont la démolition s'avère obligatoire.

Abandon de tout accès carrossable à la vieille ville autre que ceux déjà existants, mais dont l'élargissement doit être envisagé. Soit, en particulier, l'élargissement de la rue de la Fontaine et création d'un sens unique rendu obligatoire par l'étranglement, dans sa partie haute, de la rue Verdaine.

Abords de la cathédrale.

Maintien du cadre de St-Pierre jusques et y compris la maison Rochette. Maintien des Degrés-de-Poule et des petits immeubles existant actuellement derrière le chévet de la cathédrale. Recherche architecturale de l'immeuble (éventuellement réservé à l'administration) sur l'emplacement de l'Evêché et des constructions surplombant la place de la Madeleine. Extension de cette recherche jusqu'au Perron.



Après la démolition des taudis de la rue de la Rôtisserie, réapparaissent les belles maisons patriciennes, campées sur leur mur de soutènement comme celles de la Treille et de la rue Beauregard. La démolition des taudis de la Madeleine (page 5) permettra de créer une situation analogue. La haute ville sera alors, comme autrefois, ceinte d'une muraille du côté nord comme du côté sud.

Solution élégante, plus monumentale que pittoresque, plus architecturale que sentimentale, entièrement dans l'esprit de la plus belle tradition genevoise. (La rédaction.)

Aspect des anciens murs.

Abandon de tout immeuble adossé aux anciens murs ou au prolongement de ceux-ci. Création, par le fait, d'une place verte qui, tronçonnée tant que subsisteraient la Salle centrale et les immeubles qui lui sont contigus, pourrait se développer dans l'avenir de la rue de la Fontaine à la Pélisserie.

Perron.

Accès par une rampe passant sous la promenade. Maintien des alignements existants. Suppression de l'immeuble de l'imprimerie en vue de dégager l'arsenal, la maison Tavel et les immeubles classés de part et d'autre.

Pélisserie.

Accès par une rampe rejoignant le niveau supérieur à l'angle sud des immeubles de Morsier. Accès par une deuxième rampe à la rue Calvin et à la Pélisserie.

Quartier Trois-Perdrix-Bémont-Tour de Boël.

Création déjà mentionnée d'une petite place verte (place de Saussure) au niveau supérieur (393,40) et d'un parc d'autos reliés par un escalier. La création de ce parc étant naturellement subordonnée à la reconstruction, ou à une transformation adéquate des immeubles en bordure de la rue de la Confédération, ainsi que de ceux de la Cité, laquelle aurait une largeur de 12 m.

Liaison Trois-Perdrix-place Neuve.

Il s'agit, en l'occurrence, d'un tunnel pour voitures et piétons et dont la longueur serait de 160 m. Cette solution, préconisée par les experts de 1929, a le mérite de n'apporter dans la vieille ville aucun changement d'ordre architectural.

Aménagement de squares à l'intérieur des mas de constructions entre la rue Calvin et la Grand'Rue et entre la Grand'Rue et la rue des Granges.

Cet aménagement a pour but de rendre salubres les quartiers mentionnés par des démolitions ne touchant en rien les immeubles formant la ceinture desdits mas et permettant, par contre, une juste modernisation et une évidente mise en valeur de ces immeubles.

Circulation pour piétons à travers squares.

Ainsi que le montrent plans et maquette, la possibilité de se rendre, tout en restant dans un cadre de verdure et de façades pittoresques, de la place de Saussure à la partie supérieure du Perron se trouve réalisée.

Dégagement de St-Germain.

Ainsi que prévu par le plan des experts de 1929, ce dégagement de la face nord de St-Germain est obtenu par une petite place plantée d'arbres et formant terrasse le long de la Grand'Rue.

Ordre chronologique des études officielles

- 1900 Concours pour un plan d'extension de la ville.
Ody, lauréat pour la rive gauche prévoit un escalier monumental aboutissant au chevet de Saint-Pierre. Disparition d'une partie du Bourg-de-Four.
- 1913 Concours restreint entre Alexandre Camoletti, Alphonse Laverrière et de Senger.
Le projet primé d'Alexandre Camoletti prévoit le prolongement du Molard dans la colline en dégagant l'Hôtel de Ville de ce côté. Tunnel Molard-place Neuve.
- 1920 Etude de l'architecte municipal fixant le plan d'alignement considéré comme officiel jusqu'en 1928.
- 1928—1929 Désignation par une Commission municipale de quatre experts (Blondel, Garcin, Guyonnet, Roche) en vue d'établir le plan général dont l'étude dura une année.
- 1931 Ratification de ce plan par le Conseil municipal.
- 1933 Etude du service d'urbanisme basé sur le dégagement des terrasses nord.
- 1935 Ratification du règlement de la vieille ville pour la conservation des constructions existantes.
- 1937 Projet Guyonnet pour le versant nord de la vieille ville.

Parmi les nombreuses études privées signalons celles de 1916 par :

Henri Baudin, prévoyant la suppression de l'Evêché avec terrasse surélevée à deux niveaux.

Olivet, projet d'ensemble comprenant la transformation de l'Evêché, un portique au nord de la cathédrale, cote 404, et des transformations importantes dans la région de la Pélisserie et rue Calvin.

Antoine Leclerc, deux études sur la transformation de l'Evêché qui apparaît entouré de portiques reposant sur un haut soubassement avec bâtiments d'habitation aux pieds de la muraille.

On peut reprocher au projet officiel une lacune : Pourquoi rester en si bon chemin sans pousser jusqu'au bout l'heureuse idée qui est à la base du projet ? Voici une esquisse qui montre que le versant nord pourrait presque égaler la magnifique réalisation du XVIII^{me} siècle exécutée à la rue des Granges sur les murs de la Treille.

